



## Des services complets

**Service d'information juridique :** Mise à disposition d'une ligne téléphonique avec une équipe de professionnels pour répondre aux questions d'ordre juridique, administratif, ou social de l'Assuré, portant sur sa vie quotidienne ou salariée.



**01 58 38 13 98**  
du lundi au samedi, de 8h à 19h30\*  
(Référence AQ 002 336)

\*à l'exception des jours fériés

**Assistance juridique :** Des spécialistes accompagneront les Assurés pour régler leurs Litiges dans le cadre de leur vie privée ou salariée afin de défendre leurs intérêts (avis sur la portée ou les conséquences de l'affaire au regard de leurs droits et obligations, recherche d'une solution amiable, prise en charge des frais de justice à hauteur des plafonds contractuels).

Email : [EQUIPE-PJDeclarations@generali.fr](mailto:EQUIPE-PJDeclarations@generali.fr)

Courrier : **L'Équité – Protection juridique –  
75 433 Paris Cedex 09**

## QUOTIDIEN



- **Consommation :** Litiges consécutifs à l'achat, la vente, la location ou la livraison d'un bien mobilier ou d'un service.
- **Travail :** Litiges dans le cadre de l'activité salariée de l'Assuré l'opposant à son employeur dans le cadre d'un conflit individuel du travail.
- **Scolarité, sport et loisirs :** Litiges divers (attribution de bourses, cantine, pratique d'un sport amateur, agence de voyage, compagnie aérienne, déplacements touristiques, membre bénévole d'une association, etc).
- **Santé :** Intervention pour obtenir la réparation des préjudices de l'Assuré consécutifs à une erreur, une omission, ou un manquement, caractérisant le non-respect de l'obligation de moyens à la charge du professionnel de santé (médecin généraliste ou spécialiste, etc) qui lui a délivré les soins.
- **Prestations sociales :** Litiges relatifs aux réclamations et aux contestations afférentes aux prestations et indemnités devant être versées à l'Assuré par la CAF, Pôle emploi ou dans le cadre de sa retraite.

## HABITATION

- **L'habitat :** Litiges rencontrés en qualité de propriétaire ou locataire d'une résidence principale ou secondaire : achat, vente, location, copropriété, troubles de voisinage, etc.
- **Emplois familiaux :** Différends rencontrés avec les employés à domicile de l'Assuré (aide-ménagère, assistante maternelle, jardinier, etc).



## VÉHICULE



- **Véhicule :** Litiges relatifs à l'achat, la location, la vente, l'utilisation, l'entretien, la réparation ou le contrôle technique du véhicule.
- **Permis de conduire :** Garantie stage volontaire et nouveau permis.

## INTERNET

- **Prise en charge des litiges relatifs aux achats et prestations commandés sur internet à usage privé.** d'informations préjudiciables par un tiers sur Internet.
- **Protection de l'e-réputation :** Prise en charge de la défense des droits en cas d'atteinte à la réputation dans le cadre de la vie privée de l'Assuré par la diffusion
- **Usurpation d'identité :** Utilisation non-autorisée des éléments d'identification ou authentification de l'Assuré.

